

## AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 avril 2024 à 19 h 30 au 490, la rue Principale à Saint-Donat, le soussigné déposera le **rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'année 2023**, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*.

Donné à Saint-Donat, ce 2 avril 2024

Mickaël Tuilier, directeur général

et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 2 avril 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 2 avril 2024

Mickaël Tuilier, directeur général

et greffier-trésorier

Art.176.1 du CM: avis public du dépôt au moins 5 jours avant la séance.